



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 04 décembre 2025

~~Publiée le 05/12/2025~~

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°33 incluse), M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°8), M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°47), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n°2), Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n°23), M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n°31), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à compter de la question n°4), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n°23), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°13), M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n°3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Claudine CAULET

Etaient absents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à Mme Valérie HALLER, M. Kévin BERTAGNOLI à M. Hasni ALEM, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL (à compter de la question n°34), M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, M. Laurent CROIZIER à Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°46 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Olivier GRIMAITRE à M. André TERZO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, M. Saïd MECHAI à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°30 incluse), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme SORLIN à Mme Julie CHETTOUH, M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY

OBJET : 20 - Contribution de la Ville de Besançon à l'Organisme de Foncier Solidaire du Grand Besançon

Délibération n° 008142

Contribution de la Ville de Besançon à l'Organisme de Foncier Solidaire du Grand Besançon

Rapporteur : M. Aurélien LAROPPE, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 2	18/11/2025	Favorable unanime

Résumé :

Le rapport a pour objet le versement au titre de 2025 de la contribution de la Ville de Besançon à l'Organisme de Foncier Solidaire du Grand Besançon en vue de développer l'offre disponible en accession sociale à la propriété sur le territoire, tout en pérennisant cette offre à travers le Bail Réel Solidaire.

Par délibération en date du 14 novembre 2019, le Conseil Municipal de Besançon a approuvé la création de l'Organisme de Foncier Solidaire du Grand Besançon.

L'Organisme de Foncier Solidaire a pour activité l'acquisition et la gestion de terrains, bâtis ou non, en vue de réaliser des logements en accession sociale à la propriété à des prix de l'ordre de 20 à 30 % en deçà du prix du marché immobilier dit libre. Ces logements proposés à l'acquisition sont amenés à rester durablement abordables à travers le dispositif du Bail Réel Solidaire, fondé sur la dissociation du foncier et du bâti. Le foncier est propriété de l'Organisme de Foncier Solidaire, le logement est acquis par un ménage respectant des plafonds de ressources et contractant, avec l'OFS, un Bail Réel Solidaire garantissant le caractère abordable du bien par l'encadrement des prix à la revente.

Une première opération a été initiée par l'OFS du Grand Besançon, 8 rue Bersot à Besançon. Après acquisition foncière par l'OFS du foncier, quatre logements, du studio au T4, sont en cours de construction et de commercialisation, à un prix moyen de 2 800 € / m² (à comparer au prix du marché libre autour de 3 500 € / m²) pour une livraison attendue au premier semestre 2026. Au cours de cette même année 2026, seront également commercialisées et livrées quatre maisons individuelles groupées dans le quartier des Tilleroyes, là encore après acquisition foncière par l'OFS.

Deux autres projets à minima seront par ailleurs engagés en 2026 pour un total d'environ 20 logements, ce qui portera à l'horizon 2027 à une trentaine le nombre de logements en accession sociale et durablement abordables portés par l'OFS du Grand Besançon dans sa phase de développement. Cette production de logements en accession sociale doit permettre de participer à la réponse aux objectifs du Programme Local de l'Habitat de Grand Besançon Métropole, objectifs portés à 40 logements annuels.

Pour la poursuite du développement de l'offre portée par l'OFS, à travers d'autres acquisitions foncières et programmes de construction, il est proposé une contribution de la Ville de Besançon à hauteur de 50 K€ pour 2025, d'un montant identique aux années précédentes.

A ce jour, les membres constitutifs de l'Organisme de Foncier Solidaire, constitué sous forme de Groupement d'intérêt Public (GIP), également membres fondateurs, sont la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole.

Rappel des contributions de la Ville à l'Organisme de Foncier Solidaire (délibération du 14/11/2019)

Nom de la structure	2020	2021	2022	2023	2024	2025
OFS Grand Besançon	50 K€					

En cas d'accord, la somme sera prise en charge sur la ligne de crédits 204.515.204181.0017012.30100 de l'exercice 2025.

Mmes Marie ETEVENARD (1), Nadia GARNIER (1), Myriam LEMERCIER (2) et Sylvie WANLIN (1) et MM. Hasni ALEM (2), Nicolas BODIN (1), Gilles SPICHER (1) et André TERZO (2) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement d'une contribution de 50 K€ au titre de 2025 à l'Organisme de Foncier Solidaire.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 42

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 11

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Claudine CAULET
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT